

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2021

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4378)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 65

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE PREMIER

I. - À l'alinéa 41, substituer aux mots :

« qu'elles »,

les mots :

« que ces dispositions ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 49.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision